

MODIFICATION No. 1

Dans le document DDP

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 2 – Sommaire

Supprimer dans son entièreté

Insérer :

En vertu de cette DDP, RNCAN sollicite des propositions des soumissionnaires pour compléter le dégageant d'éclaircie à la frontière internationale entre Canada et des États-Unis (Yukon et Alaska).

Cette DDP pourrait résulter en un contrat pour le projet au complet ou deux contrats (pour chaque zone).

Ce besoin est assujéti aux dispositions des ententes sur les revendications territoriales globales liées à une première nation du Yukon, l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du Commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Section 3. Méthode de sélection

Supprimer dans son entièreté

Insérer :

Seules les soumissions jugées recevables (conformes aux critères d'évaluation obligatoires) seront évaluées selon la méthode de sélection suivante.

Prix ferme le moins élevé (selon les procédures/étapes suivantes)

Étape 1) Le total des projets dans une année: le soumissionnaire retenu recommandé pour un contrat sera celui qui offre le coût total général le plus bas s'il est dans le budget de RNCAN si non l'étape 2 sera applicable.

Étape 2)

a) Zone 1 dans la première année: le soumissionnaire retenu recommandé pour un contrat sera celui qui offre le coût total le plus bas pour la zone 1 s'il est dans le budget de RNCAN.

b) la zone 2 dans la deuxième année: le soumissionnaire retenu recommandé pour un contrat sera celui qui offre le coût total le plus bas pour la zone 2 s'il est dans le budget de RNCAN.

c) Si un soumissionnaire a le coût le plus bas pour les deux ci-dessus, un seul contrat peut être établie.

PARTIE 4 – CLAUSES DU CONTRAT SUSBSÉQUENT

Section 3. Période du contrat

Supprimer dans son entièreté

Insérer :

À être fournis à l'attribution du contrat en fonction de la méthode de sélection qui sera applicable.

Section 7.1 Base de paiement

Supprimer dans son entièreté

Insérer :

À être fournis à l'attribution du contrat en fonction de la méthode de sélection qui sera applicable.

Section 7.2 Méthode de paiement

Supprimer dans son entièreté

Insérer :

À être fournis à l'attribution du contrat en fonction de la méthode de sélection qui sera applicable.

ANNEXE C – PROPOSITION FINANCIÈRE

Section C3 - DÉTAILS SUR L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX À INCLURE DANS LA PROPOSITION FINANCIÈRE

Supprimer dans son entièreté

Insérer :

Le soumissionnaire propose par la présente à RNCan, à la demande du Ministre, de fournir l'ensemble de l'expertise, de la supervision, des matériaux, de l'équipement et autres articles nécessaires à l'exécution des travaux décrits dans l'énoncé des travaux de la présente demande de proposition, et en conformité des modalités de ladite demande, à la satisfaction du Ministre ou de son représentant autorisé, au prix ou aux prix suivant.

Le soumissionnaire doit produire les détails financiers demandés dans la présente Annexe. Les propositions ne contenant pas les détails d'établissement des prix demandés ci-après seront jugées incomplètes et non conformes.

a) Pour l'achèvement du projet au complet (Zone 1 et 2) dans une année (Entre Mai 2015 et Décembre 2015):

Zone	Coût par Kilometre	Estimatés	Coût total
1 & 2	\$	64 KM	\$

b) Pour l'achèvement de la Zone 1 dans la première année (Entre Mai 2015 et Décembre 2015):

Zone	Coût par Kilometre	Estimatés	Coût total
1	\$	33 KM	\$

c) Pour l'achèvement de la Zone 2 dans la deuxième année (Entre Mai 2016 et Décembre 2016):

Zone	Coût par Kilometre	Estimatés	Coût total
2	\$	31 KM	\$
